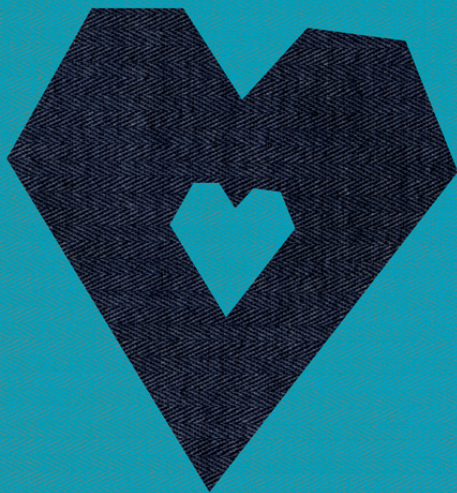


Attention, les morts tuent...



MATTHIEU 3 V21-26

21 « Vous avez entendu qu'il a été dit à nos ancêtres : "Tu ne commettras pas de meurtre ; tout homme qui en tue un autre mérite de comparaître devant le juge." »

22 Eh bien, moi je vous déclare : tout homme qui se met en colère contre son frère mérite de comparaître devant le juge ; celui qui dit à son frère : "Imbécile !" mérite d'être jugé par le Conseil supérieur ; celui qui lui dit : "Idiot !" mérite d'être jeté dans le feu de l'enfer.

23 Si donc tu viens à l'autel présenter ton offrande à Dieu et que là tu te souviennes que ton frère a une raison de t'en vouloir,

24 laisse là ton offrande, devant l'autel, et va d'abord faire la paix avec ton frère ; puis reviens et présente ton offrande à Dieu.

25 « Si tu es en procès avec quelqu'un, dépêche-toi de te mettre d'accord avec lui pendant que vous êtes encore en chemin. Tu éviteras ainsi que ton adversaire ne te livre au juge, que le juge ne te remette à la police et qu'on ne te jette en prison.

26 Je te le déclare, c'est la vérité : tu ne sortiras pas de là tant que tu n'auras pas payé ta dette jusqu'au dernier centime. »

NOTE ZEBIBLE PAGE 1681

Jésus respecte la loi, mais ses exigences vont encore plus loin. Il proscrit la colère ou l'injure au même titre que le meurtre. S'il

arrive à quelqu'un d'être en colère, la réconciliation passe avant la pratique religieuse.